



Le programme
réservé exclusivement
aux comités d'entreprise,
groupements et commerçants.

POUR MAGASINS DE NIERZON,
ROMORANTIN OU CHATEAURoux



Demande de la **carte de fidélité Marionnaud M beaucoup plus**
Exclusivement réservée aux CE, GROUPEMENTS ET COMMERÇANTS

DATE DE LA DEMANDE

Madame* Mademoiselle* Monsieur*

NOM*

Prénom*

Adresse* N° Bât. Esc.

Rue*

Code Postal* Ville*

Pays*

Tél.

Date de naissance : Jour Mois Année

Je souhaite recevoir des offres par e-mail : de la part de Marionnaud de la part des partenaires

E-Mail @ .

Je souhaite recevoir des offres par SMS : de la part de Marionnaud de la part des partenaires

Mobile

Afin d'éviter TOUTES ANOMALIES lors de la saisie de vos COORDONNÉES, nous vous remercions de bien vouloir compléter ce document en LETTRES CAPITALES au stylo noir.

Code Magasin :

NOM DE LA SOCIÉTÉ :

CE MBDIA

Adresse, CP, Ville :

7 Avenue d'Issoudun

BOZO BOURGES

Cedex

Code identification entreprise OBLIGATOIRE :

A2976

Cachet entreprise OBLIGATOIRE :

*Mentions obligatoires pour la création de votre carte

Signature :

Les renseignements qui vous sont demandés ci-dessus sont nécessaires pour établir votre carte de fidélité M beaucoup plus et sont destinés à Marionnaud S.A. A chaque utilisation de votre carte de fidélité, lors de vos passages à la caisse des parfumeries Marionnaud, des informations relatives à vos achats, notamment leurs montants, seront recueillies. Par notre intermédiaire et sauf opposition écrite de votre part, vous pouvez recevoir des offres de partenaires de Marionnaud S.A. Conformément à la loi Informatique et Libertés (Loi N° 78-17 du 06 janvier 1978), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition relativement aux informations vous concernant auprès de : Marionnaud Service Client - BP 20071 - 33300 BORDEAUX CEDEX. L'exercice de ces droits s'effectuera sans frais et sans justification.

Marionnaud Parfumeries - SA au capital de 76 575 831,50 € - RCS Paris 388 764 029. Siège social : 32 rue de Monceau, 75008 Paris.



Le programme réservé exclusivement
aux comités d'entreprise,
groupements et commerçants

Marionnaud
Ce qui est unique chez nous, c'est vous.

Comment adhérer au programme M beaucoup plus :

- 1 Remplissez le formulaire d'adhésion ci-dessous.
- 2 Faites-le valider par la personne responsable des adhésions de votre comité d'entreprise, groupement ou commerçant :
 - elle apposera le cachet de votre entreprise sur votre formulaire*.
 - elle vous indiquera le code spécifique d'identification propre à votre entreprise*, à reporter dans la zone rouge située à droite de votre formulaire d'adhésion*.

Attention : ces deux éléments sont obligatoires, à défaut votre demande pourra être rejetée.
- 3 Joignez* votre carte fidélité Marionnaud si vous en possédez déjà une.
Attention : les points cumulés auparavant seront perdus à la date d'adhésion*. Pensez-y !
- 4 Rapportez votre formulaire d'adhésion dûment complété au point de vente Marionnaud mentionné ci-contre.
- 5 Vous recevrez à votre domicile, votre carte de fidélité « M beaucoup plus », ainsi que votre remise de bienvenue de 20% (Conditions de l'offre mentionnées sur le coupon de bienvenue).
- 6 Pour tout renseignement, notre Service Client est à votre écoute
 - au 0 969 360 500 (appel non surtaxé)
 - ou sur www.marionnaud.com, rubrique « nous contacter ».

La personne responsable des adhésions du comité d'entreprise, groupement ou commerçant peut obtenir ou se faire confirmer le code spécifique d'identification entreprise* par email à CE@mkgt.marionnaud.fr en précisant ses coordonnées ainsi que celles de l'entreprise (réponse sous 48h hors dimanches et jours fériés).

*Voir conditions générales d'utilisation détaillées de la carte de fidélité M beaucoup plus au verso.

Une carte exclusive, individuelle et gratuite

10% de remise permanente*, exclusive et personnelle !

*Voir conditions générales d'utilisation de la carte M beaucoup plus au verso.

20 % de remise de bienvenue, valable sur présentation de votre carte de fidélité M beaucoup plus et du coupon de bienvenue l'accompagnant.

Les conditions de l'offre seront mentionnées sur le coupon de bienvenue.

Et encore plus d'avantages sur invitation à :

- des journées exclusives,
- des offres personnalisées...

Votre magasin Marionnaud :

*CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA CARTE FIDELITE M BEAUCOUP PLUS

Le programme de fidélité « M beaucoup plus », est exclusivement réservé aux salariés et/ou membres de comités d'entreprise, groupements et commerçants, de France métropolitaine. L'adhésion à ce programme, ainsi que la carte de fidélité individuelle délivrée à chaque souscripteur sont gratuites.

Les formulaires d'adhésion sont disponibles sur simple demande dans les parfumeries Marionnaud de France métropolitaine. L'affiliation au programme de fidélité « M beaucoup plus » est soumise à l'accord préalable du comité d'entreprise, groupement ou commerçant.

Un Code d'identification spécifique propre à chaque comité d'entreprise, groupement ou commerçant est nécessaire et obligatoire pour ouvrir l'affiliation au programme de fidélité « M beaucoup plus ». La demande de ce Code d'identification spécifique effectuée par la Personne responsable des adhésions du comité d'entreprise, groupement ou commerçant, vaut pour accord à l'ouverture de l'affiliation au programme de fidélité « M beaucoup plus » à ses collaborateurs. Ce Code d'identification spécifique est transmis par Marionnaud sous un délai de 48h00 au plus tard après que la Personne responsable des adhésions du comité d'entreprise, groupement ou commerçant en ait fait la demande par e-mail à CE@mkgt.marionnaud.fr, en précisant ses coordonnées (Nom prénom et n° de téléphone) ainsi que celles de son entreprise, groupement ou commerçant (Raison Sociale, adresse, téléphone).

Il incombera à la Personne responsable des adhésions du comité d'entreprise, groupement ou commerçant de communiquer ce Code d'identification spécifique à chacun de ses collaborateurs, souscripteurs au programme de fidélité « M beaucoup plus », afin qu'il soit reporté obligatoirement sur son formulaire d'adhésion.

Le souscripteur, ayant complété le formulaire d'adhésion de ses coordonnées personnelles devra le remettre à la Personne responsable des adhésions de son comité d'entreprise, groupement ou commerçant.

La Personne responsable des adhésions vérifiera que le souscripteur fait bien partie de son effectif, et apposera son cachet commercial, attestant ainsi de l'appartenance du souscripteur au comité d'entreprise, groupement ou commerçant, toute personne extérieure ne pouvant prétendre à l'adhésion au programme de fidélité « M beaucoup plus ». En outre, la Personne responsable des adhésions, vérifiera que le code d'identification spécifique et les coordonnées du comité d'entreprise, groupement ou commerçant, sont clairement indiqués sur le formulaire d'adhésion du souscripteur dans les zones prévues à cet effet. A défaut, l'adhésion du souscripteur pourra être rejetée.

Si le comité d'entreprise, groupement ou commerçant est déjà affilié au programme de fidélité « M beaucoup plus », la Personne responsable des adhésions pourra demander confirmation de son Code d'identification spécifique, par e-mail à CE@mkgt.marionnaud.fr, en précisant ses coordonnées (Nom prénom et n° de téléphone) ainsi que celles de son entreprise, groupement ou commerçant (Raison Sociale, adresse, téléphone) ; un retour lui sera fait sous 48h00 maximum.

Le souscripteur devra remettre sa demande d'adhésion dûment complétée et validée par la Personne responsable des adhésions de son comité d'entreprise, groupement ou commerçant, au point de vente Marionnaud dont le cachet commercial est reporté en haut du

formulaire. La partie haute du formulaire d'adhésion est à conserver par le souscripteur où figurent notamment les présentes Conditions générales d'utilisation de la carte de fidélité « M beaucoup plus ».

Le programme de fidélité « M beaucoup plus » étant exclusif et spécifique aux salariés et/ou membres des comités d'entreprise, groupements ou commerçants, le souscripteur à ce programme ne peut prétendre à l'affiliation à aucun autre programme de fidélité Marionnaud. Aussi, le collaborateur du comité d'entreprise, groupement ou commerçant, déjà affilié à un autre programme de fidélité Marionnaud, devra joindre obligatoirement au formulaire d'adhésion « M beaucoup plus » la carte de fidélité en sa possession.

Les autres programmes de fidélité Marionnaud octroient des avantages en fonction de points cumulés. Lors de la demande d'adhésion au programme de fidélité « M beaucoup plus », pour le souscripteur déjà affilié à un de ces programmes, et devant obligatoirement restituer la carte de fidélité en sa possession, les points acquis seront perdus et ce sans aucune contrepartie. Dans ce cas, il est recommandé au souscripteur de vérifier son nombre de points acquis sur le site internet www.marionnaud.com, rubrique « Ma carte de fidélité », puis « Mes points fidélité » ; ou en contactant le Service client au 0 969 360 500 (appel non surtaxé), afin d'avoir la liberté de différer éventuellement son adhésion au programme de fidélité « M beaucoup plus » le temps d'effectuer les achats nécessaires à l'obtention d'un dernier chèque de fidélité. Ce chèque de fidélité pourra être utilisé sur le nouveau compte fidélité « M beaucoup plus » qui lui sera ouvert lors de son adhésion.

La carte de fidélité « M beaucoup plus » est expédiée à l'adresse de chaque souscripteur dans un délai moyen de 4 semaines qui suit sa demande. La carte de fidélité « M beaucoup plus » est personnelle et ne peut être cédée.

Les fonctions de la carte de fidélité « M beaucoup plus » permettent à son titulaire, sur présentation de celle-ci et d'une pièce d'identité, de bénéficier d'une remise de fidélité permanente de 10% dans les parfumeries et instituts Marionnaud de France métropolitaine, hors achats de cartes cadeau Marionnaud, produits de parapharmacie et exclusions/prestations signalées en parfumerie et consultables sur le site www.marionnaud.com. Cette carte de fidélité n'est pas valable pour les achats effectués dans les «Espaces Guerlain» situés dans les parfumeries Marionnaud : 3 quartiers - 23 boulevard de la Madeleine PARIS 1^{er} et 203 rue de la Convention - PARIS 15^{ème}.

Indépendamment des avantages liés au programme de fidélité « M beaucoup plus », tout titulaire pourra bénéficier ponctuellement de certaines animations particulières et de certains avantages proposés en magasin. Ils seront indiqués en magasin ou sur www.marionnaud.com.

Les avantages fidélité de la carte « M Beaucoup plus » ne pourront se cumuler ni entre eux ni avec d'autres opérations promotionnelles en cours. En cas de pluralité de remises sur un même produit, dont la remise de fidélité permanente de 10%, la remise la plus avantageuse sera appliquée.

En aucun cas la carte de fidélité « M beaucoup plus » ne pourra être échangée contre espèces, ni en partie ni en totalité et elle ne pourra être cédée.

Tout ou partie des règles, droits et avantages exposés dans les présentes Conditions Générales d'Utilisation, pourra être modifié ou supprimé à tout moment par Marionnaud S.A., notamment la liste des exclusions/prestations non visées par les avantages de la carte de fidélité « M beaucoup plus ». Une information par affichage dans les magasins et/ou par courrier à cet effet sera effectuée au moins 15 jours à l'avance. Aucune modification ou suppression, et ce compris la suppression de la carte de fidélité « M beaucoup plus », n'ouvrira droit à indemnisation pour le titulaire. Marionnaud S.A. est exonérée de toute responsabilité quant aux conséquences, directes ou indirectes, liées à des éventuelles anomalies et dysfonctionnements des fonctions de la carte de fidélité « M beaucoup plus » quelles que soient leurs causes.

En cas de perte ou de vol de la carte de fidélité « M beaucoup plus », le titulaire devra remplir une demande de renouvellement dans la parfumerie Marionnaud de France métropolitaine de son choix. Une nouvelle carte de fidélité « M beaucoup plus » sera alors expédiée au domicile du titulaire dans les meilleurs délais, laquelle permettra au titulaire de bénéficier de nouveau de ces avantages. Pendant le renouvellement de sa carte, le titulaire ne pourra bénéficier des avantages liés à la carte de fidélité « M Beaucoup plus ».

La carte de fidélité « M beaucoup plus » est strictement personnelle. Elle devra être systématiquement présentée en caisse accompagnée d'une pièce d'identité au nom du titulaire, afin que les remises exclusivement réservées aux comités d'entreprise, groupements ou commerçants soient accordées. S'il n'a pas satisfait à cette formalité, le titulaire perd tous les avantages associés à la carte de fidélité « M beaucoup plus ». Notamment, en cas d'oubli ou de perte de la carte de fidélité « M beaucoup plus », les remises ne pourront en aucun cas être attribuées de façon rétroactive même sur présentation ultérieure de la carte « M beaucoup plus » et du ticket de caisse.

Marionnaud S.A. se réserve le droit de résilier la carte de fidélité « M beaucoup plus » du souscripteur, en cas de non utilisation de celle-ci pendant une durée de 3 ans. Cette résiliation sera effective un mois après sa notification qui ne pourra intervenir que par courrier, sauf demande expresse et écrite du titulaire de maintenir la validité de sa carte « M Beaucoup plus ».

Les renseignements demandés sont nécessaires pour établir la carte de fidélité « M Beaucoup plus » et sont destinés à Marionnaud S.A. A chaque utilisation de la carte de fidélité « M beaucoup plus », lors de chaque passage à la caisse des parfumeries Marionnaud, des informations relatives aux achats du titulaire, notamment leurs montants, seront recueillies.

Par notre intermédiaire et sauf opposition écrite du titulaire, ce dernier peut recevoir des offres des partenaires de Marionnaud S.A. Conformément à la loi Informatique et Libertés (Loi n° 78-17 du 06 janvier 1978), le titulaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition relativement aux informations le concernant auprès de Marionnaud - Service Clients - BP 20071 - 33300 Bordeaux Cedex. L'exercice de ces droits s'effectuera sans frais et sans justification.

Les conditions du programme « M beaucoup plus » et la liste des exclusions/prestations sont consultables en magasin et sur le site internet www.marionnaud.com.